



Accord avec mon employeur

Par Mamour

Bonjour,
J'ai posé une démission à mon poste le 18 novembre 2024 remis en main propre Le motif de ma démission était le salaire ainsi qu'un système de géolocalisation que je souhaitais ne plus avoir. Le 29 novembre 2024 mon employeur m'envoie un Mail pour m'informer qu'il a accepté de me garder aux conditions. J'ai ainsi répondu à son mail le 4 décembre 2024 en lui disant que j'acceptais sa proposition est annulé ma démission ce jour ainsi j'ai abandonné mes recherches d'emplois. Aujourd'hui mon employeur revient sur sa décision est à recruter une personne pour me remplacer. Ma question est son mail fait-il office d'un engagement ?

Par kang74

Bonjour

D'après ce que je comprends (mais il faudrait faire examiner les documents notamment votre lettre de démission) vous avez démissionné , mais en laissant ouverte la porte des négociations .
Votre employeur a accepté d'entrer en négociation .
Mais absolument aucun avenant n'a validé ces négociations .
Par de là, les effets de la démission sont actés .

Tout ne peut pas se faire par mail, et par défaut, une lettre de démission n'est pas contestable ni révocable d'ailleurs .

C'est avant de donner sa démission qu'il faut négocier et donc faire acter par un avenant ce que vous souhaitez .

Par Mamour

Bonjour,
Merci pour votre retour.
Il y a quand même une preuve écrite par mail des négociations ainsi j'ai annulé par mail ma démission.

Par kang74

Comme déjà dit la démission n'est pas révocable .
Donc il aurait fallu nécessairement un avenant pour formaliser l'accord de révoquer la démission et d'accepter des conditions.
Vous pouvez prendre rendez-vous avec un avocat faire étudier vos documents.
On ne sait jamais